



COMMISSION EUROPÉENNE  
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PÊCHE

Le directeur général

Bruxelles  
MARE.C.3/AS

**Subject: Réponse à l'avis conjoint du NSAC-LDAC-PelAC-NWWC-SWWAC-BSAC sur l'engagement des parties prenantes dans la formulation des demandes d'avis du CIEM.**

Chers présidents et membres des conseils consultatifs,

Merci pour votre lettre du 30 octobre 2024 concernant l'avis conjoint du NSAC-LDAC-PelAC-NWWAC-SWAC-BSAC sur l'engagement des parties prenantes dans la formulation des demandes d'avis du CIEM.

Je salue tout particulièrement votre initiative, qui s'inscrit dans les objectifs de la DG MARE visant à renforcer l'engagement des parties prenantes dans la mise en œuvre de la politique commune de la pêche, en particulier dans la préparation des avis scientifiques. Comme le soulignent les récentes études<sup>1</sup>, la participation effective des parties prenantes est essentielle à la réussite de la mise en œuvre d'une approche écosystémique de la gestion des pêches. Vous vous souvenez peut-être qu'en 2022, le séminaire scientifique annuel de la DG MARE s'est concentré sur l'approche écosystémique, concluant que la participation active des parties prenantes est cruciale.

Pour renforcer cet engagement, la DG MARE a, depuis le début de l'année 2024, consulté les États membres, les conseils consultatifs (CC) et les directeurs d'instituts scientifiques afin d'explorer des approches viables. Au cours de ces discussions, il a été reconnu que le processus de demande d'avis scientifique au CIEM et au CSTEP est souvent soumis à des contraintes de temps, ce qui peut ne pas permettre une consultation systématique. Au lieu de cela, il a été suggéré que les parties prenantes soient consultées au début de chaque année afin de fournir des informations et un retour d'information sur les principales priorités scientifiques, un concept reflété dans vos suggestions.

---

<sup>1</sup> "La mise en œuvre des approches écosystémiques appliquées à la gestion des pêches dans le cadre de la PCP" ; Contrats : 1) EASME/EMFF/2018/011 Contrat spécifique Lot 1 No.1 ; 2) 2ASME/EMFF/2018/011 Contrat spécifique Lot 2 No.3. et 3) EASME/2020/OP/0012.

M. Ken Skau Fisher- Président North Sea AC, M. Ivan López- Président Long Distance AC, M. Esben Sverdrup-Jensen - Président Pelagic AC, M. Emiel Brouckaert- Président North Western Waters AC ,M. Sergio Lopez- Président du CC SUD,M. Jarek Zieliński- Président BSAC Executive Committee

J'ai le plaisir de confirmer que la DG MARE prévoit d'organiser une réunion spécifique entre la DG MARE et les CA au début de l'année prochaine à cette fin. En préparation, nous pouvons partager une liste de demandes récurrentes et de demandes non récurrentes anticipées avec les CA, dans le cadre d'un processus de "signalisation précoce" des demandes d'avis. Cette réunion devrait également être l'occasion de discuter de votre projet de principes pour l'engagement des parties prenantes dans la formulation des demandes d'avis, comme vous l'avez souligné dans l'annexe I de votre lettre.

Afin de simplifier la communication, nous vous demandons de bien vouloir désigner collectivement une personne de contact pour coordonner cet échange avec la DG MARE.

En réponse à votre demande de statut d'observateur pour les comités consultatifs lors de la réunion annuelle entre le CIEM et les demandeurs d'avis du CIEM (MIRIA) ou d'un compte rendu sur MIRIA, j'ai le plaisir de confirmer que la DG MARE organisera un compte rendu sur MIRIA pour les parties prenantes participant à la réunion annuelle entre le CIEM, les conseils consultatifs et les autres observateurs (MIACO) à Copenhague. Nous enverrons une invitation dès que la date et le lieu seront confirmés.

En ce qui concerne votre proposition d'organiser une réunion conjointe (d'une demi-journée) entre les membres de MIRIA et de MIACO à Copenhague afin de présenter et de discuter des priorités de recherche et d'obtenir une compréhension commune du calendrier des priorités de demande pour l'année à venir, je voudrais souligner que cette demande devrait être décidée au niveau du CIEM. Comme vous le savez, le MIACO est une réunion annuelle inclusive à laquelle participent des observateurs de pays tiers, et toute modification de la structure nécessiterait un consensus entre tous les participants de l'ARIM et du MIACO.

En ce qui concerne votre demande d'examiner et de discuter de la nécessité éventuelle de modifier les termes de référence de la Commission pour les demandes scientifiques adressées au CIEM, le document spécifique auquel vous faites référence n'est pas clair. La DG MARE utilise un manuel interne pour les demandes d'avis scientifiques, qui vise à informer les unités politiques des options disponibles pour solliciter des avis. Bien que nous soyons d'accord sur le fait que la consultation des parties prenantes pourrait être incluse dans ce manuel, celui-ci devra être suffisamment flexible pour gérer efficacement les exigences de calendrier de ces demandes. Nous pensons que la réunion de consultation annuelle proposée en début d'année serait une approche plus pratique pour atteindre cet objectif.

Je me réjouis de la poursuite de notre coopération fructueuse. Si vous avez d'autres questions concernant cette réponse, veuillez contacter Mme Agnieszka Sadowska, chargée de mission au sein de l'unité de conseil scientifique, à l'adresse suivante : [agnieszka.sadowska@ec.europa.eu](mailto:agnieszka.sadowska@ec.europa.eu) ou Mme Julia Rubeck, notre coordinatrice des comités consultatifs, via la boîte aux lettres fonctionnelle [MARE-AC@ec.europa.eu](mailto:MARE-AC@ec.europa.eu).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués,

Charlina VITCHEVA

